

## Les entreprises de taille intermédiaire bien implantées en Alsace

**Après la révision de la nomenclature des catégories d'entreprises, les grandes entreprises concentrent une plus grande part des salariés. Cependant, en Alsace, la contribution des ETI et notamment des ETI à capitaux étrangers et des PME, reste plus importante dans la répartition de l'emploi que dans les autres régions de province.**

En Alsace, la production de biens et services est assurée, en partie, par 80 000 entreprises répertoriées selon leur taille, en grandes entreprises (ETI), petites et moyennes entreprises (PME) et microentreprises. Ces entreprises emploient au

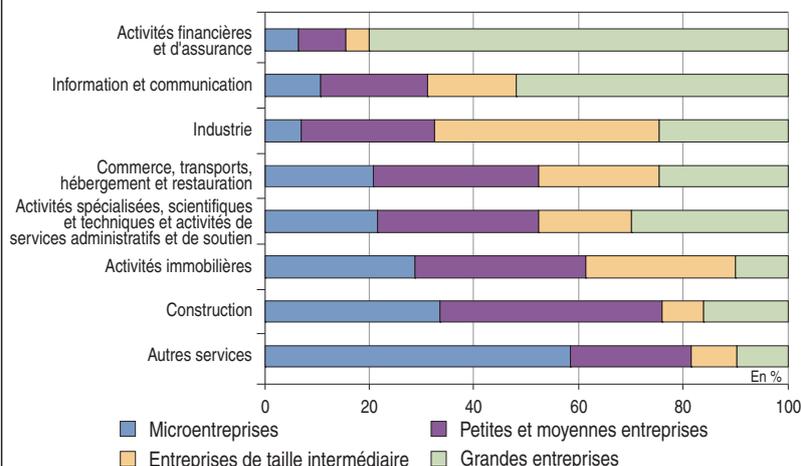
total 391 000 salariés en 2010, soit 3 % des effectifs travaillant dans l'ensemble des entreprises implantées sur le territoire national.

La décision de ranger une entreprise dans une catégorie est prise en fonction de l'activité de l'entreprise sur le sol français. Par exemple, une entreprise qui compterait 60 000 salariés dans le monde, avec un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros peut être classée parmi les ETI, compte tenu de son activité en France.

- En 2010, 80 000 entreprises irriguent le tissu productif alsacien.
- La moitié de l'emploi dans les ETI est assurée par les ETI à capitaux étrangers.
- 114 400 salariés dans les PME.

Les entreprises à capitaux étrangers représentent seulement 1,4 % des entreprises installées en Alsace alors qu'elles rassemblent 22 % de l'effectif marchand non agricole.

► **Effectif salarié par catégorie d'entreprises et activité de l'établissement en Alsace**



Champ : entreprises marchandes hors agriculture et intérimaires

Source : Insee, Esane - Lifi - Clap 2010

## Un petit nombre de grandes entreprises

Bien que peu nombreuses (188 unités) les grandes entreprises emploient 27 % de l'effectif marchand non agricole, soit autant que la moyenne des régions de province. En région Île-de-France, structurellement très différente, elles en regroupent 39 %.

En Alsace, 80 % des effectifs du secteur des activités financières et d'assurance travaillent dans ces grands groupes. Le principal groupe bancaire employeur en Alsace, rémunère 15 % de l'ensemble des salariés français de l'entreprise (10 500 personnes).

Les grandes entreprises publiques que sont la SNCF, la Poste, EDF, GDF-Suez ou encore France Telecom sont présentes en Alsace ainsi que d'autres entreprises dont l'activité relève de l'industrie (notamment de la construction automobile avec près de 10 000 salariés pour l'entreprise la plus importante du secteur, le groupe PSA Peugeot Citroën), de la construction ou de la grande distribution.

## L'emploi industriel concentré dans les ETI

L'Alsace s'inscrit au troisième rang des régions, derrière les Pays de la Loire et la Picardie pour la part de l'emploi régional dans les ETI (26 %). Le département du Bas-Rhin avec 28 % de l'emploi total se

distingue du Haut-Rhin avec seulement 22 %. Les 1 000 ETI fixées en Alsace emploient 100 000 salariés dont 53 % dans le secteur de l'industrie. Les plus grandes ETI industrielles sont présentes dans les secteurs de la fabrication de matériel de distribution et de commande électrique, de la fabrication d'engrenages et d'organes mécaniques de transmission, de la fabrication de machines pour l'extraction et la construction et de la fabrication de préparations pharmaceutiques.

Toutefois, deux ETI, avec un peu plus de 3 000 salariés chacune, relèvent du commerce de gros et de la grande distribution.

La situation frontalière de l'Alsace a favorisé l'arrivée d'entreprises à capitaux étrangers, en particulier des entreprises allemandes, suisses mais aussi américaines et japonaises. Elles représentent 37 % des ETI et 50 % de l'emploi (soit 50 000 salariés).

L'Alsace est ainsi la première région française pour la part de l'effectif total employé par une ETI sous contrôle étranger. Le Bas-Rhin est le premier des départements métropolitains avec 14 % des salariés dans cette catégorie d'entreprises, tandis que le Haut-Rhin se classe quatrième avec 11 %.

## Les PME, principaux employeurs

Les 5 200 petites et moyennes entreprises (PME) présentes dans la région regroupent 114 400 salariés,

soit 29 % de l'effectif marchand non agricole (deux points de plus qu'au niveau national). Les PME sont des acteurs importants dans la construction (42 % des salariés de ce secteur) et sont aussi bien représentées dans l'industrie, le commerce et le transport routier de marchandises.

## Microentreprises : relativement moins nombreuses

Comme dans les autres régions françaises, le nombre de microentreprises - 92 % du total - est très important en Alsace, un peu moins cependant qu'en moyenne nationale (95 %). Elles regroupent seulement 18 % de l'emploi salarié marchand non agricole contre 19 % dans l'ensemble du territoire.

Ces entreprises se développent principalement dans le secteur des services à la personne, de la construction, des activités immobilières ou encore du commerce.

■  
**Michaël KARLESKIND**  
**Dominique KELHETTER**

### Entreprises implantées en région Alsace en 2010

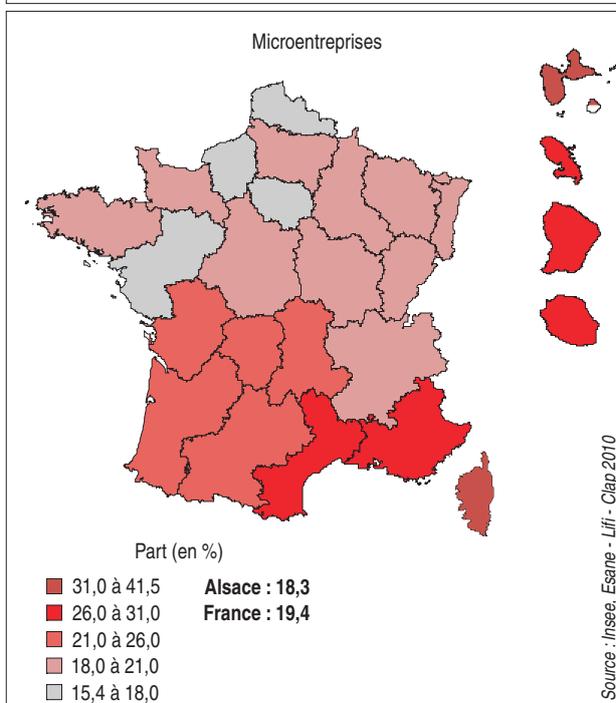
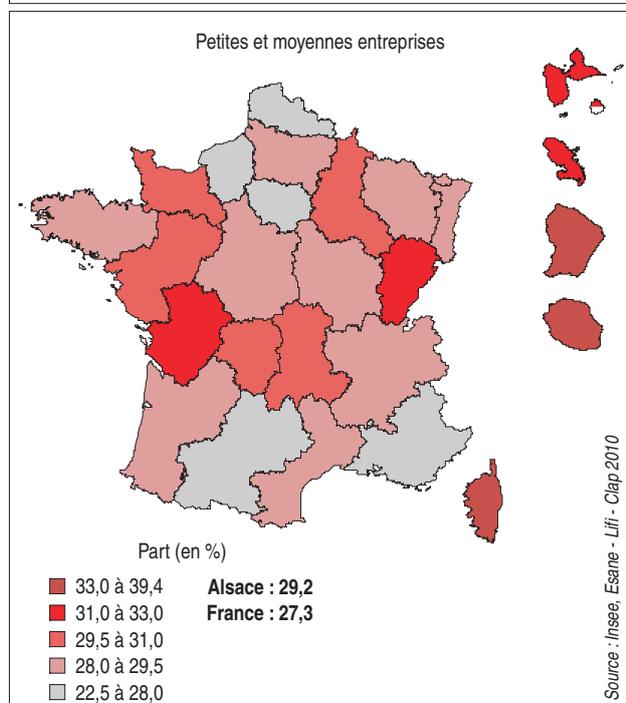
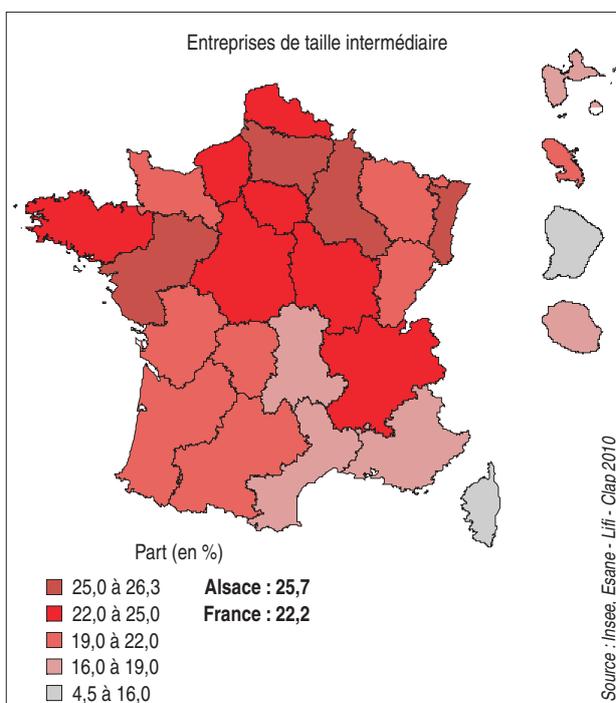
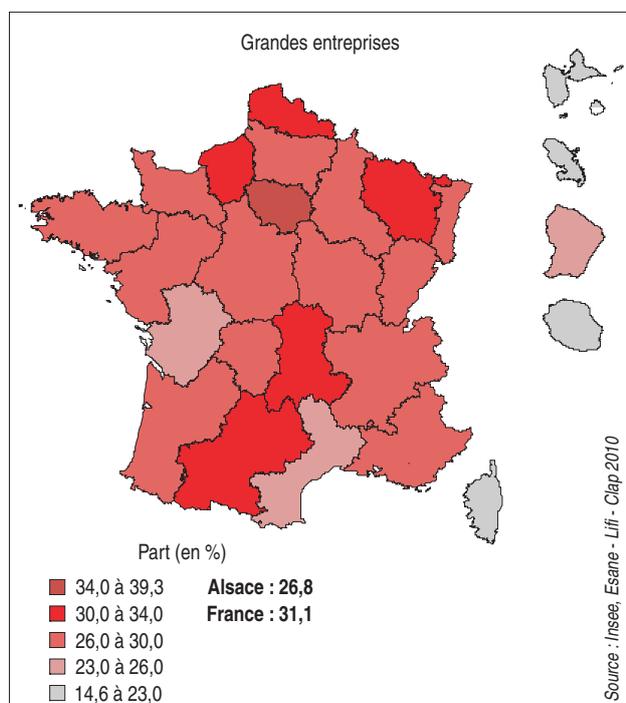
Catégorie d'entreprises	Alsace				France
	Nombre d'entreprises	%	Effectif régional des entreprises	%	Salariés des entreprises (%)
Microentreprises	73 720	92,0	71 394	18,3	19,4
Petites et moyennes entreprises	5 200	6,5	114 366	29,2	27,3
Entreprises de taille intermédiaire	1 030	1,3	100 297	25,7	22,2
Grandes entreprises	188	0,2	104 838	26,8	31,1
<b>Total</b>	<b>80 138</b>	<b>100,0</b>	<b>390 895</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Champ : entreprises marchandes hors agriculture et intérimaires

Source : Insee, Esame - Lifi - Clap 2010

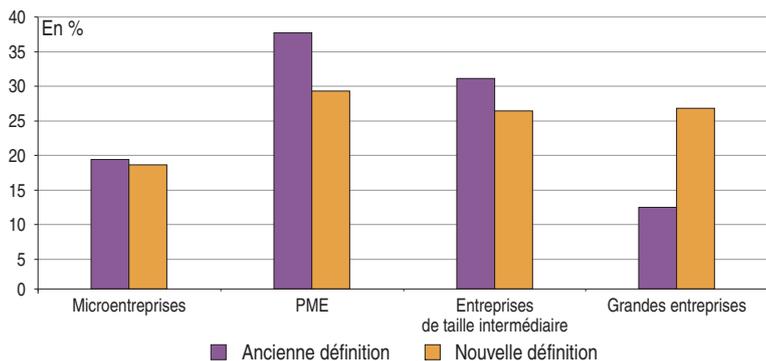
# Effectifs salariés par catégorie d'entreprises, en 2010

## ► Grandes entreprises au nord, petites au sud



Champ : entreprises marchandes hors agriculture et intérimaires

## ► Plus de salariés dans les grandes entreprises en Alsace avec la nouvelle définition



Champ : entreprises marchandes hors agriculture et intérimaires

Source : Insee, Esane - Lifi - Clap 2010

### Nouvelle définition et nouvelles catégories d'entreprises

Le changement de la définition de l'entreprise induit une concentration accrue du tissu productif par rapport à l'ancienne approche, où la taille des unités était définie par le nombre de salariés des unités légales, prises individuellement. Ainsi, les grandes entreprises emploient désormais 27 % des salariés alsaciens, contre seulement 12 % dans l'ancienne définition. Le poids des PME (-9 points) et celui des ETI (-5 points) sont en baisse, alors que celui des microentreprises reste stable (-1 point).

### La nouvelle définition de l'entreprise

La nouvelle définition de l'entreprise issue du décret n°2008-1354, pris en application de la loi de modernisation de l'économie, dépasse l'approche juridique de l'entreprise au profit d'une approche économique. Désormais, l'entreprise cesse d'être assimilée à l'unité légale. Elle est définie comme "la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes". Ainsi, on peut avoir une filiale dédiée à la fabrication de biens et une autre dédiée à leur commercialisation ; ces deux unités légales, filiales d'un même groupe, doivent être réunies (combinées) pour constituer une entreprise au sens économique du terme. Dans cette étude, un groupe de sociétés est systématiquement considéré comme une entreprise. Ceci constitue une approximation en particulier pour les plus grands groupes. Des travaux de profilage sont en cours pour mieux identifier les entreprises des groupes.

De plus, le décret définit quatre catégories de taille d'entreprise :

- les **microentreprises** occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros ;
- les **petites et moyennes entreprises (PME)** occupent moins de 250 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Dans l'étude, on entend par PME les PME hors microentreprises, même si ces dernières sont, par définition, des PME ;
- les **entreprises de taille intermédiaire (ETI)** n'appartiennent pas à la catégorie des PME, occupent moins de 5 000 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros ;
- les **grandes entreprises** sont les entreprises non classées dans les catégories précédentes.

Une entreprise est affectée à une catégorie selon son activité sur le territoire français, y compris pour les groupes internationaux.

### Sources

Les résultats sont issus de trois sources : le dispositif d'Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises (Esane), qui produit des statistiques structurelles d'entreprise sur les entreprises marchandes, à l'exception du secteur agricole, à partir de données administratives et d'enquêtes auprès d'un échantillon d'entreprises ; Connaissance locale de l'appareil productif (Clap), qui localise les effectifs salariés ; le système d'information Liaisons financières (Lifi), qui identifie les groupes de sociétés opérant en France et détermine leur contour.

### Définitions

L'**effectif des entreprises** considéré ici est l'effectif salarié hors intérimaires en 2010. Il est exprimé en équivalent temps plein (ETP) : les postes à temps partiel sont pris en compte au prorata de leur volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet. Ils sont localisés précisément dans chaque établissement des entreprises, ce qui permet une analyse géographique du tissu productif. L'activité principale est également celle de l'établissement.

### Bibliographie

- Décret n°2008-1354 du 18 décembre 2008 relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique, Journal officiel, 20 décembre 2008.
- Beguïn J.-M., Hecquet V, Lemasson J., "Un tissu productif plus concentré qu'il ne semblait", Insee Première, n°1399, mars 2012.
- Hecquet V., "Quatre nouvelles catégories d'entreprise - Une meilleure vision du tissu productif", Insee Première, n°1321, novembre 2010.
- Topiol A., Hélicher C., "Les groupes français à l'étranger. En 2010, 4,7 millions de salariés dont près de 2 millions dans l'industrie", Insee Première, n°1439, mars 2013.
- Rau F., Hecquet V., "Les grandes entreprises pèsent plus dans le Nord et les petites dans le Sud", Insee Première, n°1440, avril 2013.

Insee-Alsace : Cité Administrative - 14 rue du Maréchal Juin - CS 50016 - 67084 Strasbourg Cedex

Tél : (33) 03 88 52 40 40 - Fax : (33) 03 88 52 40 48 - Internet : [www.insee.fr/alsace](http://www.insee.fr/alsace)

Directeur de la publication : Guy Bourgey ○ Rédacteur en chef : Robert Morel-Chevillet

Secrétaire de rédaction : Chantal Rousselle ○ Mise en page : Patricia Clot

Maquette : Carré Blanc - Strasbourg

© INSEE 2013 ○ ISSN : 2104-4945 ○ Dépôt légal : avril 2013